



Conseil des droits de l'homme

33^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Costa Rica

Genève, le 13 Mai 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Costa Rica et la félicite pour son engagement en faveur des droits de l'homme.

La Suisse salue l'adoption de la Politique nationale de prévention de la violence à l'égard des femmes de tous âges et de lutte contre cette forme de violence. **Nous recommandons aux autorités costaricaines d'accélérer sa mise en œuvre, en conformité avec l'objectif de développement durable 5.2, afin que le nombre de féminicides et de femmes victimes de violence domestique diminue rapidement et durablement.**

De plus, la Suisse recommande d'adopter au plus tôt une norme technique qui clarifie l'article 121 du Code Pénal autorisant l'avortement en cas de risque pour la vie ou la santé de la femme, dans le but de garantir son application effective dans le système de santé publique, en conformité avec les objectifs du développement durable 3.7 et 5.6.

Enfin, la Suisse recommande au Costa Rica d'élaborer un Plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme.

Je vous remercie.